

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION SUR LES SANCTIONS

MCB International B.V. ainsi que ses entreprises liées (« MCB ») estiment important l'intégrité, l'éthique et le respect des législation et réglementation d'application, tel que reprises dans le Code of Conduct of MCB.

MCB mène ses affaires avec intégrité. La base de cette intégrité est le respect des législation et réglementation d'application, y-compris les arrêtés 833/2014 et 269/2014 mentionnant les sanctions contre la Russie et leurs adaptations (ci-après appelés la « législation sur les sanctions »)

MCB attend à ce que tous ses fournisseurs respectent les législation et réglementation d'application, dont formellement aussi les obligations reprises dans la législation sur les sanctions.

Sur base de ce qui précède, MCB déclare pour autant lui connu :

- que MCB n'est impliquée dans aucune transaction en infraction à la législation sur les sanctions.
- que les biens livrés par MCB ne sont pas en infraction à la législation sur les sanctions.

MCB International B.V.